

Rapport annuel

SMAEP de MONTBAZENS RIGNAC

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2017

Document validé
le 27 juin 2018

R.P.Q.S 2017

PARTIE 1

**Territoire « MONTBAZENS-
RIGNAC »**



Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	6
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	8
■	LONGUEUR DU RESEAU	9
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	10
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	10
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	10
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT - TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	13
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000.....	14
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT	15
■	TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 1.....	17
■	TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 2 (VEG SEGALA).....	17
■	TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 3 (VEG RODEZ).....	17
■	TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 4 (VEG AUTRES).....	18
■	TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 5 (VEG COLLECTIVITES LOCALES ADHERANTES AU SYNDICAT).....	18
■	TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 2 ET 3	18
■	TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 4	18
■	TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 5	18
■	RECETTES D'EXPLOITATION	19
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	20
■	QUALITE DE L'EAU	20
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	20
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	21
■	PERFORMANCE DU RESEAU	22
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	23
■	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES	24
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES.....	24
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	24
■	TAUX D'IMPAYES.....	24
■	EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES 25	
■	TAUX DE RECLAMATIONS	245
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	26
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	26
■	MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE	26
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	27
■	ETAT DE LA DETTE	27
■	MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU	27
■	MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	27
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE.....	27
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	30
■	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE 30	
■	DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1 DU CGCT	30

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le S.M.A.E.P. de MONTBAZENS RIGNAC regroupe :

- **54 Communes Aveyronnaises** : ANGLARS-SAINT-FELIX, ASPRIERES, AUZITS, BELCASTEL, BERTHOLENE, BESSUEJOULS, BOURNAZEL, BOZOULS, BRANDONNET, CAMPUAC, CLAIRVAUX D'AVEYRON, COMPOLIBAT, CONDOM D'AUBRAC, DRUELLE-BALSAC, DRULHE, ESCANDOLIERES, ESPEYRAC, GABRIAC, GALGAN, GOLINHAC, GOUTRENS, LA LOUBIERE, LANUEJOULS, LASSOUTS, LE MONASTERE, LES ALBRES, LUC-LA-PRIMAUBE, LUGAN, MALEVILLE, MAYRAN, MONTBAZENS, MONTROZIER, OLEMPES, ONET-LE-CHATEAU, PALMAS D'AVEYRON (partie Cruéjols), PEYRUSSE LE ROC, PREVINQUIERES, PRIVEZAC, RIGNAC, RODELLE, ROUSSENNAC, SAINT-CHELY-D'AUBRAC, SAINT-CHRISTOPHE-VALLON, SAINT-IGEST, SAINT-REMY, SAINTE-EULALIE-D'OLT, SALLES LA SOURCE, SEBAZAC CONCOURES, SEBRAZAC, SONNAC, VALADY, VALZERGUES, VAUREILLES et VILLENEUVE
- **1 Communauté de Communes** : DECAZEVILLE COMMUNAUTE (pour la Commune de BOUILLAC)

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

67 740 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service public de l'eau potable est exploité dans le cadre d'une délégation de service public. Le délégataire est la SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES - SUEZ en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2009. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2020.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation (hors recouvrement), traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des compteurs, des clôtures, des équipements électromécaniques et de la robinetterie
Prestations particulières	entretien et surveillance du barrage d'AUBRAC

La collectivité prend en charge :

Gestion des abonnés	facturation (recouvrement)
Entretien	du génie civil des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations, des captages, du génie civil

■ **RESSOURCES EN EAU**

● *Points de prélèvement*

Ouvrage	Prélèvement 2016 [m³]	Prélèvement 2017 [m³]	Prélèvement 2017 [%]	Variation 2016/2017
PRISE d'EAU des Brasses - Boralde de Poudade Saint-Chély-D'auzac - Prélèvement d'eau de surface	2 853 000	2 844 200	44.26%	-0.31%
PRISE d'EAU des Touzes (La Boralde - St Chély) - Prélèvement d'eau de surface	3 323 100	3 495 200	54.38%	+5.17%
SOURCE de Reilhac - Bertholène Prélèvement en nappe souterraine	348 ¹	-	-	-
SOURCE de Condom d'Auzac	2 781	3 102	0.05%	+11.54%
SOURCE St-Chély d'Auzac - Le Pouget	11 089	11 355	0.18%	+2.40%
SOURCE Bourg St-Chély d'Auzac	76 105	41 104	0.64%	-45.99%
SOURCE de Bouillac	11 150	11 495	0.18%	+3.09%
SOURCE d'Espeyrac	4 004	-	-	-
SOURCES de Montrozier	5 740	2 656	0.04%	-53.73%
SOURCE St-Chély d'Auzac – Union Auzac	9 939	2 768	0.04%	-72.15%
SOURCE St-Chély d'Auzac – Belvezet	2 913	5 238	0.08%	+79.81%
SOURCE St-Chély d'Auzac – Enfrux	3 807	3 639	0.06%	-4.41%
SOURCE St-Chély d'Auzac – Bonnefon	1 124	1 496	0.02%	+33.10%
SOURCE St-Chély d'Auzac – Royal Auzac	4 250	4 250	0.07%	+0%
Total des prélèvements [m³]	6 309 350	6 426 503	100%	-1.86%

¹Abandon du captage (1/02/2016)

● *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2016 [m³]	Importé en 2017 [m³]	Variation 2016/2017
RODEZ	133 877	120 987	-10.65%
SIAEP de la HAUTE VALLÉE de L'AVEYRON	247	595	+140.89%
SIAEP de LA VIADENE	-	-	-
SIAEP de MURET LE CHÂTEAU	-	-	-
SIAEP du SEGALA	622 367	674 547	+7.74%

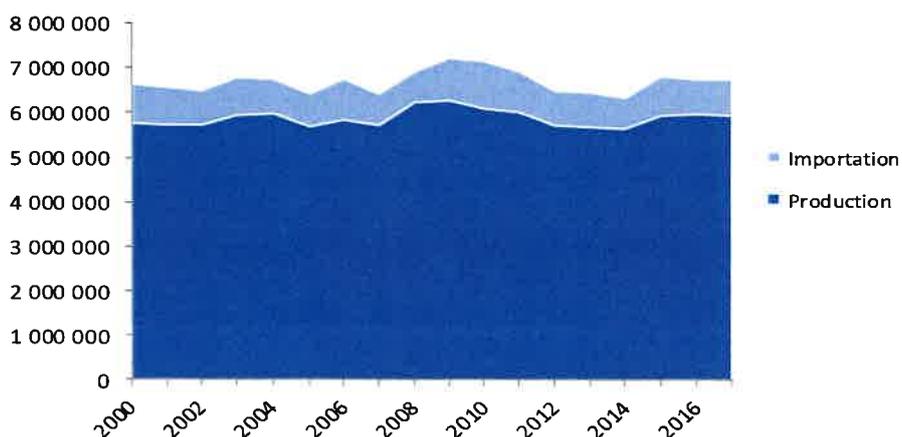
• *Volumes produits*

Ouvrage	Production 2016 [m³]	Production 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Station de TRAITEMENT de Salgues Condom-D'aubrac Traitement complet	5 846 360	5 856 360	+0.17%
SOURCE de Reilhac - Bertholène Prélèvement en nappe souterraine	348	-	-
SOURCE de Condom d'Aubrac	2 781	3 102	+11.54%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Le Pouget	11 089	11 355	+2.40%
SOURCE Bourg St-Chély d'aubrac	76 105	41 104	-45.99%
SOURCE de Bouillac	11 150	11 495	+3.09%
SOURCE d'Espeyrac	4 004	-	-
SOURCES de Montrozier	5 740	2 656	-53.73%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Union Aubrac	9 939	2 768	-72.15%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Belvezet	2 913	5 238	+79.81%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Enfrux	3 807	3 639	-4.41%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Bonnefon	1 124	1 496	+33.10%
SOURCE St-Chély d'Aubrac – Royal Aubrac	4 250	4 250	+0%

• *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation
Ressources propres	5 979 610	5 943 463	-0.60%
Importations	756 491	796 129	+5.24%
Total général	6 736 101	6 739 592	-0.05%

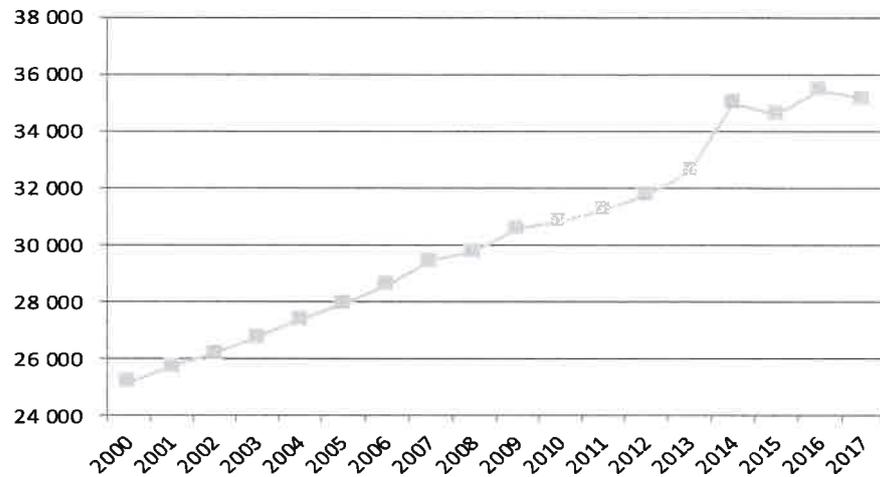
• *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	34 581	32 445	-6.18%
Collectivités	861	772	-10.34%
Professionnels	-	1 905	
Nombre total d'abonnements	35 442	35 122	-0.90%

● *Evolution du nombre total d'abonnements*



• Répartition des abonnés par commune (domestiques et communaux)

ANGLARS-SAINT-FELIX	418
ASPRIERES	399
AUZITS	537
BELCASTEL	152
BERTHOLENE	554
BESSUEJOULS	134
BOUILLAC	284
BOURNAZEL	223
BOZOULS	1 695
BRANDONNET	169
CAMPUAC	268
CLAIRVAUX-D'AVEYRON	582
COMPOLIBAT	201
CONDOM D'AUBRAC	137
CRUEJOULS (PALMAS D'AVEYRON)	257
DRUELLE BALSAC	1 427
DRULHE	237
ESCANDOLIERES	149
ESPEYRAC	90
GABRIAC	318
GALGAN	209
GOLINHAC	279
GOUTRENS	302
LA LOUBIERE	705
LANUEJOULS	443
LASSOUTS	265
LE MONASTERE	1 110
LES ALBRES	209
LUC LA PRIMAUBE	3 148
LUGAN	200
MALEVILLE	565
MAYRAN	299
MONTBAZENS	900
MONTROZIER	883
OLEMPS	1 615
ONET-LE-CHATEAU	6 290
PEYRUSSE-LE-ROC	178
PREVINQUIERES	46
PRIVEZAC	224
RIGNAC	1 096
RODELLE	583
ROUSSENNAC	347
SAINT CHELY D'AUBRAC	379
SAINT-CHRISTOPHE-VALLON	636
SAINT-IGEST	137
SAINT-REMY	190
SAINTE-EULALIE-D'OLT	-
SALLES-LA-SOURCE	1 331
SEBAZAC-CONCOURS	1 565
SEBRAZAC	272
SONNAC	263
VALADY	816
VALZERGUES	138

VAUREILLES	299
VILLENEUVE	969
Total des abonnés	35 122

■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

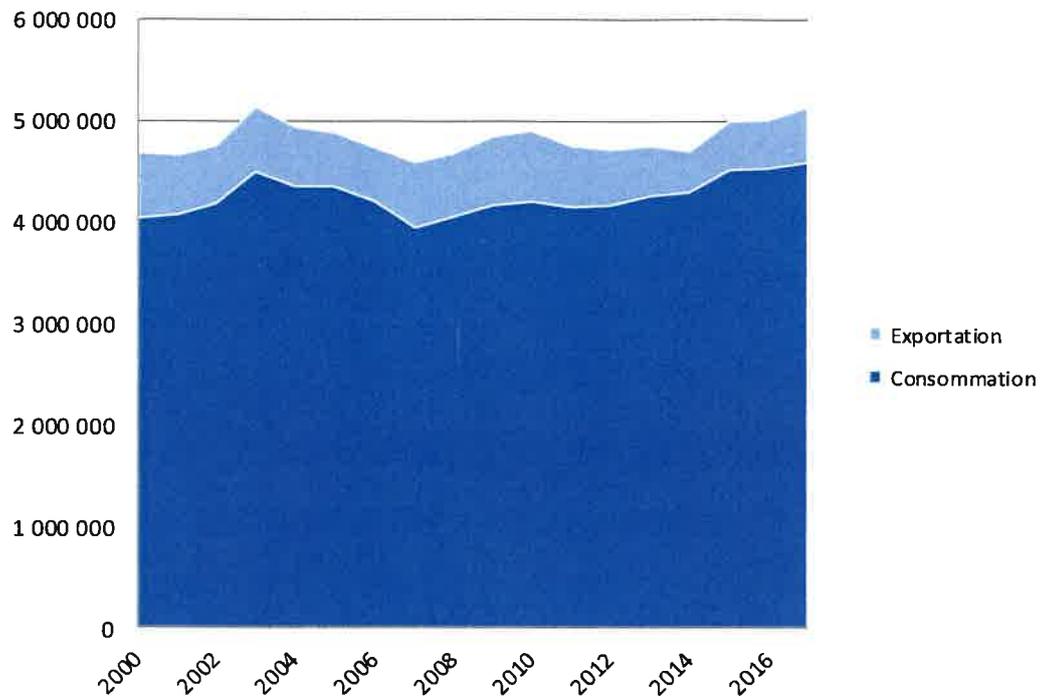
Volumes [m³]	2016	2017	Variation
Volume produit	5 979 610	5 943 463	-0.60%
Volume importé	756 491	796 129	+5.24%
Volume exporté	- 490 305	- 557 328	+13.67%
Volume mis en distribution	6 245 796	6 182 264	-1.02%
Volume total vendu aux abonnés	4 529 884	4 586 819	+1.26%

La consommation moyenne par abonnement est de : 131 m³ par an.
 Elle était de 128 m³ en 2016 soit +2.34% sur un an.

• *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2016 [m³]	Exporté en 2017 [m³]
CASTELNAU DE MANDAILLES	6 014	7 947
DECAZEVILLE COMMUNAUTE (FIRMI)	18 313	19 120
Hôpital de Cayssiols	26 992	27 867
RODEZ	150 352	170 853
SAINT COME D'OLT	45 993	51 512
SI des Eaux de FOISSAC	14 591	27 061
DECAZEVILLE COMMUNAUTE (ex SIAEP D'AUBIN)	1 859	1 667
SIAEP de LA VIADENE	55 402	47 805
SIAEP de MURET LE CHÂTEAU	19 290	61 372
SIAEP du NORD DECAZEVILLE	13 039	12 451
SIAEP du SEGALA	133 552	125 192
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	4 908	4 481
Volume total exporté	490 305	557 328

• Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2016	2017	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	2 357,00	2 377,00	+0.85%

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

S'agissant des tarifs portant sur la part revenant à la *SDEI-SUEZ*, ces derniers sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient d'actualisation initialement défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle ne varie plus selon les communes du service.

	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018
ANGLARS SAINT FELIX	0,32	0,33
ASPRIERES	0,32	0,33
AUZITS	0,32	0,33
BELCASTEL	0,32	0,33
BERTHOLENE	0,32	0,33
BESSUEJOULS	0,32	0,33
BOUILLAC	0,32	0,33
BOURNAZEL	0,32	0,33
BOZOULS	0,32	0,33
BRANDONNET	0,32	0,33
CAMPUAC	0,32	0,33
CLAIRVAUX D'AVEYRON	0,32	0,33
COMPOLIBAT	0,32	0,33
CONDOM D'AUBRAC	0,32	0,33
CRUEJOULS	0,32	0,33
DRUELLE BALSAC	0,32	0,33
DRULHE	0,32	0,33
ESCANDOLIERES	0,32	0,33
ESPEYRAC	0,32	0,33
GABRIAC	0,32	0,33
GAGES-MONTROZIER	0,32	0,33
GALGAN	0,32	0,33
GOLINHAC	0,32	0,33
GOUTRENS	0,32	0,33
LA LOUBIERE	0,32	0,33
LANUEJOULS	0,32	0,33
LASSOUTS	0,32	0,33
LE MONASTERE	0,32	0,33
LES ALBRES	0,32	0,33
LUC	0,32	0,33
LUGAN	0,32	0,33
MALEVILLE	0,32	0,33
MAYRAN	0,32	0,33
MONTBAZENS	0,32	0,33
OLEMPS	0,32	0,33
ONET LE CHATEAU	0,32	0,33
PEYRUSSE LE ROC	0,32	0,33
PREVINQUIERES	0,32	0,33
PRIVEZAC	0,32	0,33
RIGNAC	0,32	0,33
RODELLE	0,32	0,33
ROUSSENNAC	0,32	0,33
SAINT CHELY D'AUBRAC	0,32	0,33
SAINT CHRISTOPHE VALLON	0,32	0,33
SAINTE EULALIE D'OLT	0,32	0,33
SAINT IGEST	0,32	0,33
SAINT REMY	0,32	0,33
SALLES LA SOURCE	0,32	0,33
SEBAZAC CONCOURS	0,32	0,33
SEBRAZAC	0,32	0,33
SONNAC	0,32	0,33
VALADY	0,32	0,33

VALZERGUES	0,32	0,33
VAUREILLES	0,32	0,33
VILLENEUVE	0,32	0,33

TARIF HORS REDEVANCE

LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Tarif hors redevance de pollution domestique pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Variation	
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire Diam 15 mm*	34,99	35,69	+2.00%	
	Abonnement Diam 20 mm	44,02	44,90	+2.00%	
	Abonnement Diam 30 mm	47,41	48,36	+2.00%	
	Abonnement Diam 40 mm	55,31	56,42	+2.00%	
	Abonnement Diam 50 mm	79,02	80,60	+2.00%	
	Abonnement Diam 60 mm	79,02	80,60	+2.00%	
	Abonnement Diam 80 mm	118,52	120,90	+2.00%	
	Abonnement Diam 100 mm	158,03	161,20	+2.00%	
	Abonnement Diam 150 mm	197,54	201,50	+2.00%	
	Abonnement Diam 200 mm	276,56	282,09	+2.00%	
	Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 150 m³)	0,4809	0,4905	+2.00%
		N° 2 (151 à 300 m³)	0,4809	0,4905	+2.00%
		N° 3 (301 à 5 000 m³)	0,4809	0,4905	+2.00%
N° 4 (au-delà de 5 000 m³)		0,4809	0,4905	+2.00%	
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire Diam 15mm*	22,95	22,77	-0.78%	
	Abonnement Diam 20 mm	30,60	30,60	-	
	Abonnement Diam 30 mm	30,60	30,60	-	
	Abonnement Diam 40 mm	66,30	66,30	-	
	Abonnement Diam 50 mm	51,00	51,00	-	
	Abonnement Diam 60 mm	51,00	51,00	-	
	Abonnement Diam 80 mm	16,90	16,90	-	
	Abonnement Diam 100 mm	-	-	-	
	Abonnement Diam 150 mm	-	-	-	
	Abonnement Diam 200 mm	-	-	-	
	Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 150 m³)	0,5813	0,5813	-
		N° 2 (151 à 300 m³)	0,5590	0,5710	-
		N° 3 (301 à 5 000 m³)	0,5270	0,5295	-
N° 4 (au-delà de 5 000 m³)		0,4290	0,4290	-	
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,065	0,065	-	
	TVA	5,5%	5,5%	-	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

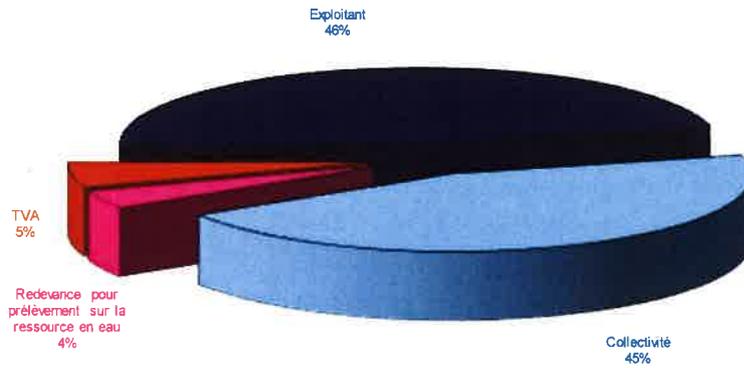
	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Variation
Exploitant	92,70	94,55	+1.96%
Collectivité	92,71	92,53	-0.19%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,80	7,80	-
TVA	10,63	10,72	+0.85%
Total [€ TTC]	203,84	205,60	+0.88%

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+ 0.90%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,71 €/m³

Répartition au 1er janvier 2018

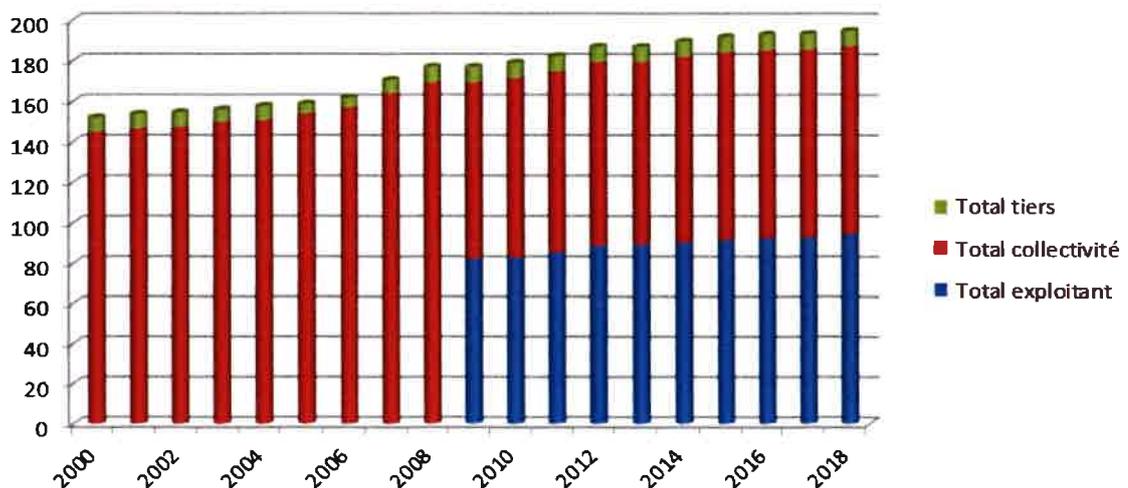


■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2000		145,00	7,13	152,13
2001		146,44	7,31	153,75
2002		147,35	7,31	154,66
2003		149,73	6,48	156,21
2004		150,65	7,17	157,82
2005		153,98	4,92	158,90
2006		156,96	4,92	161,88
2007		164,02	6,60	170,62
2008		169,37	7,80	177,17
2009	82,12	87,28	7,80	177,20
2010	82,79	88,60	7,80	179,19
2011	85,14	89,51	7,80	182,45
2012	88,50	90,82	7,80	187,12
2013	89,09	90,21	7,80	187,10
2014	90,18	91,66	7,80	189,64
2015	91,55	92,53	7,80	191,88
2016	92,42	92,76	7,80	192,98
2017	92,70	92,71	7,80	193,21
2018	94,55	92,53	7,80	194,88

Evolution des composantes du tarif depuis 2000



TARIF AVEC REDEVANCE

■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT

Pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de Montbazens-Rignac

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Variation	
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire Diam 15 mm*	34.99	35,69	+2.00%	
	Abonnement Diam 20 mm	44.02	44,90	+2.00%	
	Abonnement Diam 30 mm	47.41	48,36	+2.00%	
	Abonnement Diam 40 mm	55.31	56,42	+2.00%	
	Abonnement Diam 50 mm	79.02	80,60	+2.00%	
	Abonnement Diam 60 mm	79.02	80,60	+2.00%	
	Abonnement Diam 80 mm	118.52	120,90	+2.00%	
	Abonnement Diam 100 mm	158.03	161,20	+2.00%	
	Abonnement Diam 150 mm	197.54	201,50	+2.00%	
	Abonnement Diam 200 mm	276.56	282,09	+2.00%	
	Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 150 m³)	0,4809	0,4905	+2.00%
		N° 2 (151 à 300 m³)	0,4809	0,4905	+2.00%
		N° 3 (301 à 5 000 m³)	0,4809	0,4905	+2.00%
		N° 4 (au-delà de 5 000 m³)	0,4809	0,4905	+2.00%
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire Diam 15mm*	22,95	22,77	-0.78%	
	Abonnement Diam 20 mm	30,60	30,60	-	
	Abonnement Diam 30 mm	30,60	30,60	-	
	Abonnement Diam 40 mm	66,30	66,30	-	
	Abonnement Diam 50 mm	51,00	51,00	-	
	Abonnement Diam 60 mm	51,00	51,00	-	
	Abonnement Diam 80 mm	16,90	16,90	-	
	Abonnement Diam 100 mm	-	-	-	
	Abonnement Diam 150 mm	-	-	-	
	Abonnement Diam 200 mm	-	-	-	
	Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 150 m³)	0,5813	0,5813	-
		N° 2 (151 à 300 m³)	0,5590	0,5710	2.15%
		N° 3 (301 à 5 000 m³)	0,5270	0,5295	0.47%
		N° 4 (au-delà de 5 000 m³)	0,4290	0,4290	-
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,065	0,065	-	
	Redevance de pollution domestique	0,32	0,33	+3.13%	
	TVA	5,5%	5,5%	-	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

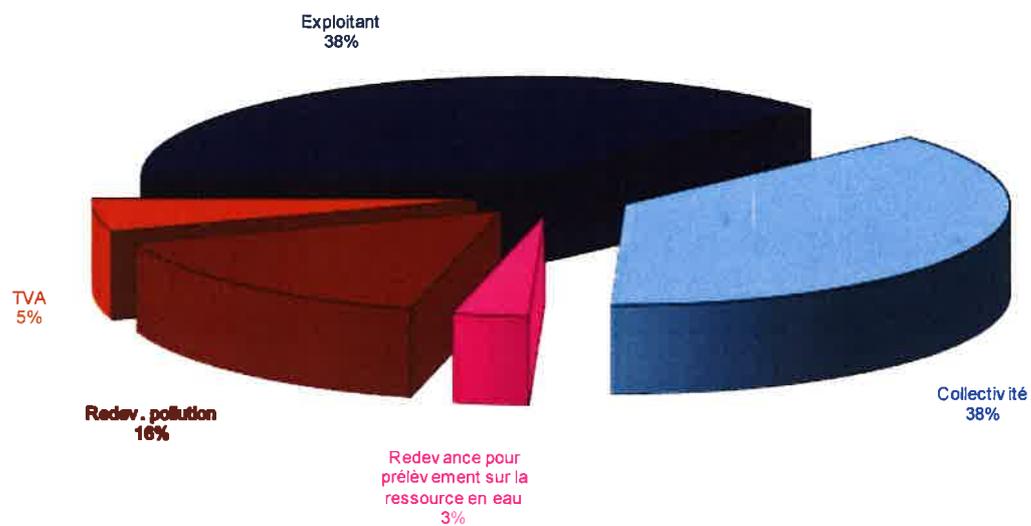
	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Variation
Exploitant	92,70	94,55	+2.00%
Collectivité	92,71	92,53	-0.19%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,80	7,80	-
Redevance de pollution domestique	38,40	39,60	+3.13%
TVA	12,74	12,90	+1.26%
Total [€ TTC]	244,35	247,38	+1.24%

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+ 0.90%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,06 €/m³

Répartition au 1er janvier 2018



TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 1

■ TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 1

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement Diam 15 mm	17,495	17,845	+2.00%
	Abonnement Diam 20 mm	22,01	22,45	+2.00%
	Abonnement Diam 30 mm	23,705	24,18	+2.00%
	Abonnement Diam 40 mm	27,655	28,21	+2.00%
	Abonnement Diam 50 mm	39,51	40,30	+2.00%
	Abonnement Diam 60 mm	39,51	40,30	+2.00%
	Abonnement Diam 80 mm	59,26	60,45	+2.00%
	Abonnement Diam 100 mm	79,015	80,60	+2.00%
	Abonnement Diam 150 mm	98,77	100,75	+2.00%
	Abonnement Diam 200 mm	138,28	141,05	+2.00%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,4809	0,4905	+2.00%

TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 2

■ TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 2 (VEG SEGALA)

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,4003	0,4083	+2.00 %

TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 3

■ TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 3 (VEG RODEZ)

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,3153	0,3216	+ 2.00 %

TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 4

■ TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 4 (VEG AUTRES)

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Variation
Part de l'exploitant Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,4003	0,4083	+ 2.00 %

TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 5

■ TARIF GENERAL DE L'EXPLOITANT 5 (VEG COLLECTIVITES LOCALES ADHERANTES AU SYNDICAT)

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Variation
Part de l'exploitant Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,4809	0,4905	+2.00%

TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT

■ TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 2 ET 3

- Evolution du tarif de l'eau

Selon conventions passées

■ TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 4

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Variation
Part de l'exploitant Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,3991	0,3991	-

■ TARIF DE VENTE EN GROS DU SYNDICAT 5

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Variation
Part de l'exploitant Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,4290	0,4290	-

■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2016	2017
<u>Recettes de vente d'eau</u>		
Recettes vente d'eau domestiques	3 408 424.73 €	3 236 377.77 €
dont abonnements	826 129.23 €	796 348.90 €
Recettes de volume exporté	733 641.70 €	654 756.77 €
Total recettes de vente d'eau	4 142 066.43 €	3 891 134.54 €
<u>Autres recettes</u>		
Autres recettes	242 451.83 €	246 094.18 €
Total des recettes	4 384 518.26 €	4 137 228.72 €

- *Recettes de l'exploitant*

	2016	2017
<u>Recettes de vente d'eau</u>		
Recettes vente d'eau domestiques	3 554 227.02 €	3 273 869.74 €
dont abonnements	1 255 053.46 €	1 215 158.38 €
Total recettes de vente d'eau	3 554 227.02 €	3 273 869.74 €
<u>Autres recettes</u>		
Autres recettes	231 419.36 €	237 510.19 €
Total des recettes	3 785 646.38 €	3 511 379.93 €

Les annuités payées en 2017 sont de 444 934.14 € dont :

289 687.27 € de remboursement en capital,
 155 246.87€ d'intérêts.

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité microbiologique	226	1	99,56 %	Enter.
Conformité physico-chimique	70	2	97.14%	A.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Barrage d'Aubrac

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

PRISE d'EAU des Brasses - Boralde de Poujade

➔	60 %	arrêté préfectoral – Ordonnance d'expropriation et acquisitions en cours
---	------	--

PRISE d'EAU des Touzes (La Boralde de St Chély)

➔	60 %	arrêté préfectoral – Ordonnance d'expropriation et acquisitions en cours
---	------	--

SOURCE de Reilhac – Bertholène

➔	60 %	arrêté préfectoral -
---	------	----------------------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

100 %

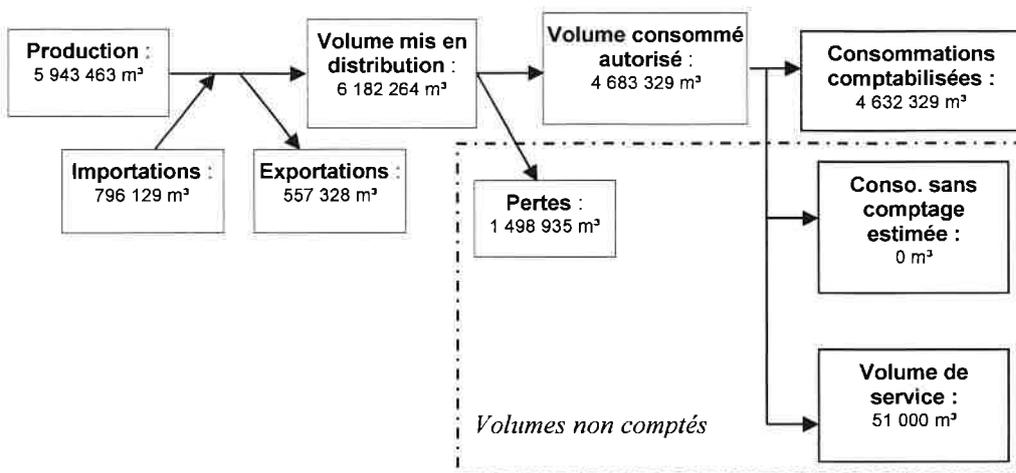
■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	nombre de points	points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	10
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	25
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	5
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
TOTAL	120	100

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués à 51 000 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	68,2	67,6	69,2	71,1	73,30	74,18	74,93	75,13	76,19	77,76

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

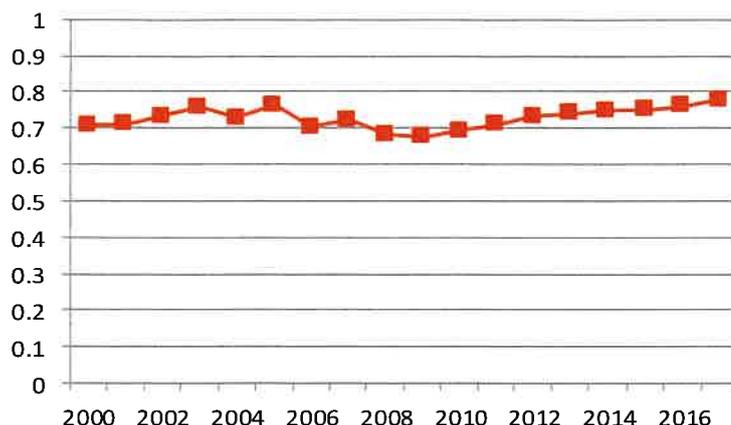
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	2,9	3,0	2,85	2,59	2,24	1,99	1,91	2,15	1,92	1,79

- indice linéaire de pertes en réseau =

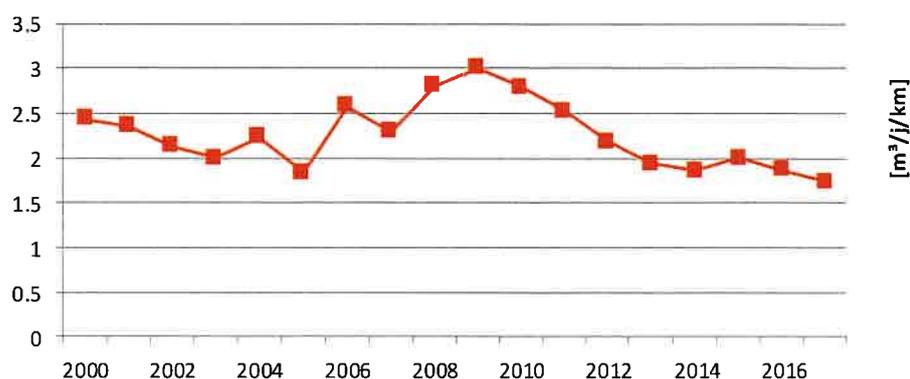
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	2,8	3,0	2,79	2,52	2,18	1,94	1,85	2,00	1,86	1,73

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	31,445	0	4,937	4,760	4,715	7,306	12,768	6,945	27,709	16,338
Taux moyen de renouvellement Des réseaux d'eau potable	1,49%	0	0,50%	0,50%	1%	0,50%	0,55%	0,30%	1,18%	0,68%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2017).

■ TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	NC	NC	NC	NC	NC	3,37	4,31	4,74	4,63	3,96

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 139 interventions sur le réseau non programmées.

■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant dans un délai de un jour ouvré pour toute demande réalisée avant 12 heures pour les branchements existants et conformes aux dispositions réglementaires et contractuelles, et dans un délai de trois semaines après obtention des autorisations administratives pour les branchements neufs ou de branchements existants à mettre en conformité.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de respect du délai	98 %	NC	NC	NC	NC	98 %	98 %	98 %	98 %	98%

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Au titre de l'exercice 2017, le détail de calcul est le suivant K/(Rr-Dr) soit 5 662 858,42€ / (9 667 256,37€ - 6 832 205,34€)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Durée d'extinction de la dette	1,9	1,75	1,47	1,50	1,29	1,24	2,58	1,68	2,00

■ TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. Le montant des impayés relatif aux factures émises en 2016, s'établit à 213 419,24 € sur une somme totale facturée de 9 334 241,21€, soit un taux d'impayés de **2,29 %**.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'impayés	2%	2%	2%	2%	1,64%	1,30%	1,44%	1,51%	2,29%

*Il convient de préciser que depuis l'exercice 2008, le Syndicat applique le régime des provisions pour créances.

- **EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES : OUI**

- **TAUX DE RECLAMATIONS :**

Principaux motifs de contact	Réclamations
Gestion du contrat client	$(1/35\ 122) \times 1000 = 0,03 / 1000$ soit 0,003 %
Facturation	$(655/35\ 122) \times 1000 = 18,65 / 1000$ soit 1,87%
Règlement / Encaissement	$(21/35\ 122) \times 1000 = 0,5979 / 1000$ soit 0,06 %
Prestation et travaux	Néant
Information	Néant
Dépose d'index	Néant
Technique eau	$(842/35\ 122) \times 1000 = 23,97 / 1000$ soit 2,40 %

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGÉES
Périmètres de protection	54 638.93
Etudes Nouvelle Ressource AEP	22 190.00
Travaux divers sur marchés	855 892.66
Travaux divers hors marchés	5 448.02
Matériel de bureau et informatique	4 854.00
Reprise réseau CAMPUAC	60,00
Construction Réservoir de Roquelaure	1 822 850.13
Reprise FEEDER Descente de Salgues	2 240 926.83
Energie Verte – Courant vert	2 600,00
Renforcement AEP Secteur Ouest	600,00
Construction réservoir Puech du Jou	1 246,00
Interconnexion PMR/Muret Conques	2 771.25
Elarg. Périmètres Syndical – St Chély	285 918.05
Construction Bâtiment Adm. et Expl.	549 607.89
Elarg. Périmètres Syndical – Bouillac	522 518.03
Elargissement Syndical Espeyrac	207 093.06
Renouvellement canalisation eau brute DN500 Acier	583 793.70
Elargissement Syndical Ste Eulalie d'Olt	27 654.60
Réhabilitation et modernisation de l'usine de Salgues	1 567 634.67
Etudes zones blanches – Nord Aveyron	12 768.75
Elargissement Syndical - Montrozier	8 673.73
Renouvellement réseau AEP - Druelle	182 184.91
Renouvellement réseau AEP - Bessuejous	282 135.69
Renouvellement réseau AEP - Cruéjous	327 098.88
Renouvellement réseau AEP - Clairvaux	43 617.39
Reprise réseaux AEP DN100 Sébazac	469 931.41
Reprise réseaux AEP DN80 à DN100 - Sébazac	348 351.24
Modification majeure réseau Barreau St Mayme	474 863.51

■ MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION...
Dotations / Participations	2 394 460.00 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	-	-
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	-	-
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	-

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	5 952 545,69 €	5 662 858,42 €
Remboursements au cours de l'exercice	458 430,43 €	444 934,14 €
dont en intérêts	168 306,11 €	155 246,87 €
dont en capital	290 124,32 €	289 687,27 €

■ MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2016	2017
Montant des dotations aux amortissements	1 609 014,94€	1 690 506,54€

■ MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2016	2017
Montant des dotations aux provisions	374 318,43 €	425 072,54 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE ET EN COURS EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE – MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX

DESCRIPTIF DES PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
213 ^{ème} LOT AEP – Construction d'un réservoir d'eau potable de 10 000m ³ à Roquelaure – Commune de GABRIAC (12 340) afin de garantir la continuité du service public et sécuriser l'alimentation en eau potable – Travaux en cours	2 797 000 € HT
214 ^{ème} LOT AEP: REPRISE DE LA CANALISATION PRINCIPALE « FEEDER » - DESCENTE DE SALGUES - COMMUNE DE SAINT COME D'OLT (12500)	4 128 000 € HT
<p>ELARGISSEMENT DU PERIMETRE SYNDICAL :</p> <p>Suite à l'adhésion de six nouvelles Communes (<i>Saint-Chély d'Aubrac, Condom d'Aubrac, Sainte Eulalie d'Olt (pour une partie de son territoire), Gages Montrozier, Espeyrac et Bouillac</i>), en prenant appui sur un audit complet et précis (technique et financier) réalisé pour chacune des collectivités, un planning de travaux (2013/2020) a été établi avec le souci d'une maîtrise de l'impact tarifaire et un maintien de la capacité d'autofinancement (<i>analyse financière – rétrospective et prospective...</i>) – Le programme pluriannuel de travaux est jusqu'ici respecté tant sur l'enveloppe financière qu'en matière de planning. 40% de travaux réalisés</p>	9 270 000 € HT
229 ^{ème} LOT AEP: TRAVAUX DE REPRISE DE LA CANALISATION D'EAU BRUTE DU CAPTAGE DES TOUZES AU REGARD « Y » ET EQUIPEMENTS ASSOCIES	3 460 520 € HT
236 ^{ème} LOT AEP : REHABILITATION ET MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE SALGUES – CONDOM D'AUBRAC (12470)	2 500 000 € HT
241 ^{ème} LOT AEP : REHABILITATION D'UN RESERVOIR SUR TOUR – COMMUNE DE LA LOUBIERE (12740)	270 000 € HT
242 ^{ème} LOT AEP: TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE – LE PAS – COMMUNE DE DRUELLE (12510)	287 500 € HT
244 ^{ème} LOT AEP: RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP ACIER ET PVC COLLE DEFECTUEUX DE SAINT PIERRE DE BESSUEJOULS A TREDOU – COMMUNES DE BESSUEJOULS (12500) et SEBRAZAC (12190)	480 200 € HT
246 ^{ème} LOT AEP : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE, DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS DANS LE VILLAGE DE CRUEJOULS – COMMUNE DE PALMAS D'AVEYRON (12340)	380 000 € HT

247 ^{ème} LOT AEP : RENOUELEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE DEFECTUEUX DANS LE BOURG DE BRUEJOULS – COMMUNE DE CLAIRVAUX D'AVEYRON (12 330)	330 000 € HT
248 ^{ème} LOT AEP : TRAVAUX D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DU SECTEUR DU NEYRET A LA VALADE BASSE ET AU LIEU-DIT TRAVELIES – COMMUNE D'ESPEYRAC (12140)	490 000 € HT
249 ^{ème} LOT AEP : TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES CAPACITES DE STOCKAGE D'EAU	660 000 € HT
PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX SUR RESEAUX AEP (déplacements, réfection, renforcements...)	2 921 000 € HT
Lots AEP 251/252/253/257/261 LOT AEP - PROGRAMMES DE RENOUELEMENT DE CANALISATIONS AEP SUR PLUSIEURS COMMUNES (SEBRAZAC, CLAIRVAUX, SEBAZAC CONCOURES, VALADY/SALLES LA SOURCE, ST CHRISTOPHE...).	2 827 600 € HT
254 ^{ème} Lot AEP – Dévoiement réseaux impactés par le projet routier – Barreau de St Mayme – LA LOUBIERE/SEBAZAC/ONET	1 345 000 € HT
255 ^{ème} Lot AEP – Programme d'actions pour réduction de perte d'eau du réseau – sectorisation et modélisation	455 000 € HT
256 ^{ème} Lot AEP – Réservoir du Buenne – Renouvellement d'équipement hydraulique et travaux divers génie civil - BELCASTEL	410 000 € HT
258 ^{ème} Lot AEP – Renforcement alimentation réservoir Buenne – ONET BALSAC DRUELLE CLAIRVAUX MAYRAN BELCASTEL - BELCASTEL	4 753 000 € HT
260 ^{ème} Lot AEP – Programme de déploiement de la radio relève sur le territoire syndical	2 910 000 € HT
263 ^{ème} Lot AEP – REPRISE DES RESEAUX AEP EN ACIER SUR PLUSIEURS LIEUX DE LA COMMUNE D'OLEMPS (12510)	414 000 € HT
264 ^{ème} Lot AEP – REPRISE DES RESEAUX AEP EN ACIER DEPUIS LE LIEU-DIT LA LANDELLE à ABBAS et aux PLANQUES - COMMUNE DE DRUELLE - BALSAC (12510)	234 000 € HT
265 ^{ème} Lot AEP – REPRISE CANALISATION EAU BRUTE DEPUIS LE CAPTAGE DES BRASSES EN DN 400 – COMMUNE DE CONDOM D'AUBRAC	538 000 € HT
TOTAL	41 860 820 € HT

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE AU TITRE DE L'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.115-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ; NOMBRE DE DEMANDES RECUES

⇒ 33 dossiers de demande d'effacement ou d'extinction de créances ont été acceptés, soit un total de 19 850.67 € H.T. (22 dossiers de décisions prises par le juge d'exécution et 11 dossiers de procédures collectives).

Il est à noter que ces créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

⇒ 100 dossiers d'admission en non-valeur ont été acceptés pour un montant total de 15 908.57 € H.T.

Les sommes dont il s'agit n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées.

■ DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1- DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BENEFICIAIRE	MONTANT EN EUROS
-	-

R.P.Q.S 2017

PARTIE 2

**Territoire « CONQUES –
MURET LE CHATEAU »**



Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	8
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT - TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000.....	11
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT	12
■	RECETTES D'EXPLOITATION	14
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	15
■	QUALITE DE L'EAU	15
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	15
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	16
■	PERFORMANCE DU RESEAU	17
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	18
■	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES	18
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES.....	19
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	19
■	TAUX D'IMPAYES.....	19
■	EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES	20
■	TAUX DE RECLAMATIONS	20
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	21
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	21
■	MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE	21
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	21
■	ETAT DE LA DETTE	21
■	MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU.....	21
■	MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	21
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE.....	21
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	23
■	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE	23
■	DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1 DU CGCT	23

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

L'établissement CONQUES-MURET LE CHATEAU couvre le territoire de 9 Communes Aveyronnaises : CONQUES-EN-ROUERGUE, MARCILLAC VALLON, MOURET, MURET LE CHATEAU, NAUVIALE, PRUINES, SAINT-FELIX-DE-LUNEL, SENERGUES et VILLECOMTAL

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

6 429 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service public de l'eau potable est exploité dans le cadre d'une délégation de service public. Le délégataire est la Compagnie des Eaux et de l'Ozone - Véolia en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2024.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone - Véolia sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation (hors recouvrement), traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des compteurs, des clôtures, des équipements électromécaniques et de la robinetterie

La collectivité prend en charge :

Gestion des abonnés	facturation (recouvrement)
Entretien	du génie civil des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations, des captages, du génie civil

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Prélèvement 2016 [m³]	Prélèvement 2017 [m³]	Prélèvement 2017 [%]	Variation 2016/2017
Captage de Saint Cyprien - Kaymard	32 099	26 135	4.89%	-18.58%
U.P. Conques - L'Ouche	118 726	123 322	23.09%	+3.87%
U.P. Muret	384 308	362 234	67.83%	-5.74%
U.P. Sources de Conques	20 865	22 364	4.19%	+7.18%
Total des prélèvements [m³]	555 998	534 055	100%	-3.95%

● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2016 [m³]	Importé en 2017 [m³]	Variation 2016/2017
SMAEP de Montbazens-Rignac	19 406	68 652	253.77%
Ancien Syndicat Nord Decazeville	4 786	4 162	-13.04%
Total des importations [m³]	24 192	72 814	+ 200.98%

● Volumes produits

Ouvrage	Production 2016 [m³]	Production 2017 [m³]	Production 2017 [%]	Variation 2016/2017
Captage de Saint Cyprien - Kaymard	32 099	26 135	5.28%	-18.58%
U.P. Conques - L'Ouche	118 726	123 322	24.92%	+3.87%
U.P. Muret	384 308	362 234	73.18%	-5.74%
U.P. Sources de Conques	20 865	22 364	4.52%	+7.18%
Besoin des usines	- 30 631	- 39 124	-7.90%	+27.73%
Total des productions [m³]	525 367	494 931	100%	-5.79%

● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation
Ressources propres	525 367	494 931	-5.79%
Importations	24 192	72 814	+ 200.98%
Total général	549 559	567 745	+3.31%

- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

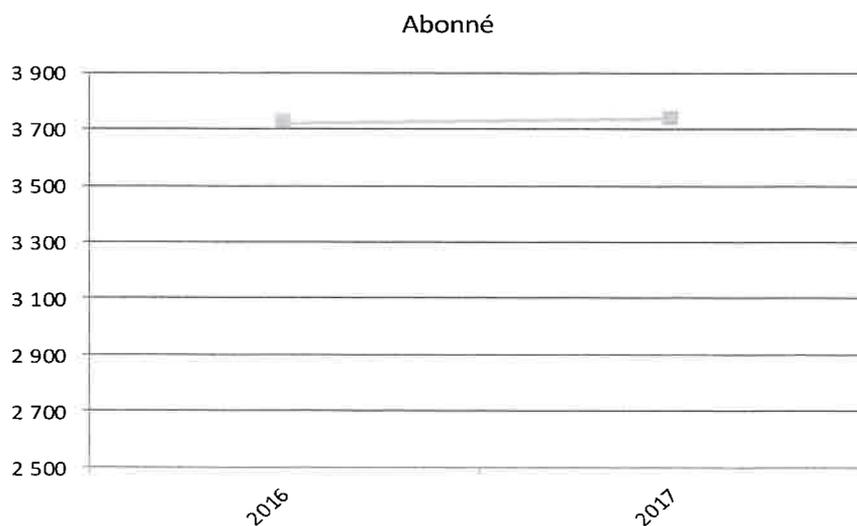


■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques et assimilés	3 722	3 736	+0.38%
Autres	1	1	
Nombre total d'abonnements	3 723	3 737	+0.38%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Evolution du nombre total d'abonnements



- Répartition des abonnés par commune

COMMUNES	2016	2017
CONQUES EN ROUERGUE	791	791
MARCILLAC VALLON	979	987
MOURET	330	333
MURET LE CHATEAU	217	216
NAUVIALE	339	342
PRUINES	218	220
SAINTE FELIX DE LUNEL	257	259
SENERGUES	288	284
VILLECOMTAL	304	305
Total des abonnés	3 723	3 737

■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

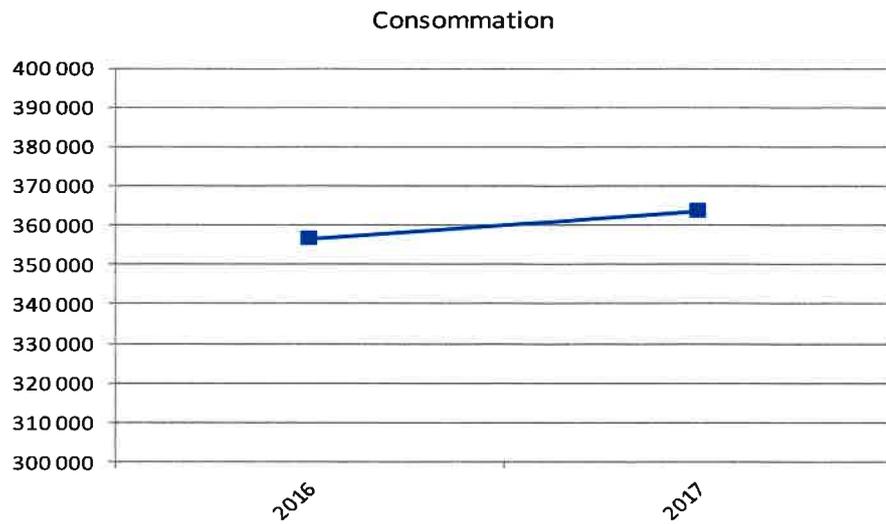
Volumes [m³]	2016	2017	Variation
Volume produit	525 367	494 931	-5.79%
Volume importé	24 192	72 814	+ 200.98%
Volume exporté	-	-	-
Volume mis en distribution	549 559	567 745	+3.31%
Volume total vendu aux abonnés	356 392	363 539	+2.01%

La consommation moyenne par abonnement est de : 97 m³ par an.
 Elle était de 96 m³ en 2016 soit +1.04% sur un an.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2016 [m³]	Exporté en 2017 [m³]
Néant	-	-
Volume total exporté	-	-

- Evolution des volumes vendus aux abonnés



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2016	2017	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	398.13	398.62	+0.12%

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

S'agissant des tarifs portant sur la part revenant à la *Compagnie des Eaux et de l'Ozone-Véolia*, ces derniers sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient d'actualisation initialement défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Lorsque le compteur n'a pu être relevé, les facturations sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle ne varie plus selon les communes du service.

	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018
SIAEP Conques-Muret le Château	0,32	0,33

TARIF HORS REDEVANCE

LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Tarif hors redevance de pollution domestique pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC – « Etablissement CONQUES MURET LE CHATEAU »

- Evolution du tarif de l'eau

Abonnement domestique *

		2017	2018
<i>Abonnement pris en compte dans la facture de 120m³</i>	Part Fixe	95.00 €	85.50 €
	<i>variation</i>	-	-10,00%
	Part Variable	1.220 €	1.200 €
	<i>variation</i>	-	-1,64%
	120 m³	241.40 €	229.50 €

Abonnement secondaire *

		2017	2018
	Part Fixe	85.00 €	85.50 €
	<i>variation</i>	-	0,59%
	Part Variable	1.220 €	1.200 €
	<i>variation</i>	-	-1,64%

Abonnement professionnel *

		2017	2018
	Part Fixe	190.00 €	171.00 €
	<i>variation</i>	-	-10,00%
	Part Variable	0.900 €	0.900 €
	<i>variation</i>	-	0,00%

Abonnement Industriel *

		2017	2018
	Part Fixe	380.00 €	342.00 €
	<i>variation</i>	-	-10,00%
	Part Variable	0.650 €	0.670 €
	<i>variation</i>	-	3,08%

(*) Selon contrat de DSP.

A ces prix, s'ajoutent :

	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)	0.08	0.08
TVA	5.5%	5.5%

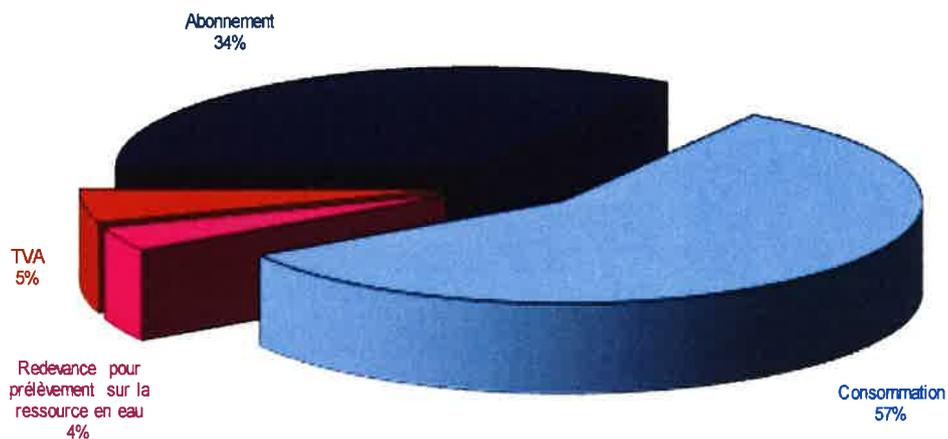
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Variation
Abonnement	95.00	85.50	-10.00%
Consommation (part variable)	146.40	144.00	-1.64%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8.40	9.60	+14.29%
TVA	13.74	13.15	-4.29%
Total [€ TTC]	263.54	252.25	-4.28%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³

2.10 €/m³

Répartition au 1er janvier 2018

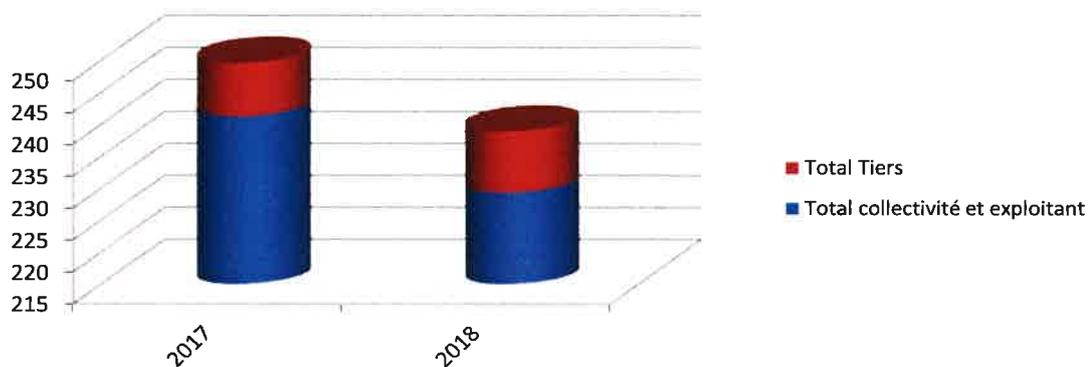


■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Abonnement [€]	Consommation [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2017	95.00	146.40	8.40	249.80
2018	85.50	144.00	9.60	239.10

Evolution des composantes du tarif depuis 2000



TARIF AVEC REDEVANCE

■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT

Pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC –
« Etablissement CONQUES MURET LE CHATEAU »

- Evolution du tarif de l'eau

Abonnement domestique *

		2017	2018
<i>Abonnement pris en compte dans la facture de 120m3</i>	Part Fixe	95.00 €	85.50 €
	<i>variation</i>	-	-10.00%
	Part Variable	1.220 €	1.200 €
	<i>variation</i>	-	-1.64%
	120 m³	241.40 €	229.50 €

Abonnement secondaire *

		2017	2018
	Part Fixe	85.00 €	85.50 €
	<i>variation</i>	-	0.59%
	Part Variable	1.220 €	1.200 €
	<i>variation</i>	-	-1.64%

Abonnement professionnel *

		2017	2018
	Part Fixe	190.00 €	171.00 €
	<i>variation</i>	-	-10.00%
	Part Variable	0.900 €	0.900 €
	<i>variation</i>	-	0.00%

Abonnement Industriel *

		2017	2018
	Part Fixe	380.00 €	342.00 €
	<i>variation</i>	-	-10.00%
	Part Variable	0.650 €	0.670 €
	<i>variation</i>	-	3.08%

(*) Selon contrat de DSP.

A ces prix, s'ajoutent :

	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)	0.07	0.08
Redevance pour pollution domestique (€/m ³)	0.32	0.33
TVA	5.5%	5.5%

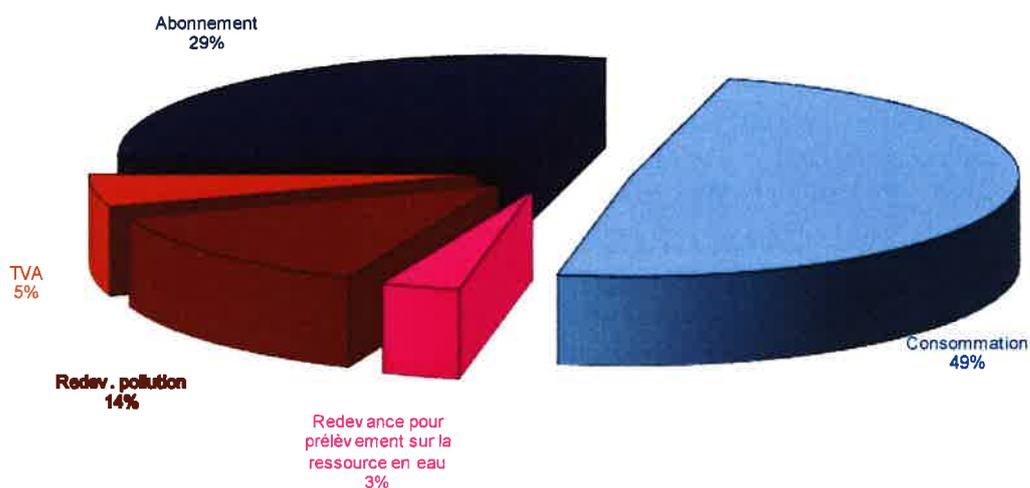
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Variation
Abonnement	95.00	85.50	-10.00%
Consommation (part variable)	146.40	144.00	-1.64%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8.40	9.60	+14.29%
Redevance pour pollution domestique	38.40	39.60	+3.13%
TVA	15.85	15.33	-3.28%
Total [€ TTC]	304.05	294.03	-3.30%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³

2.45 €/m³

Répartition au 1er janvier 2018



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2016	2017
Recettes de vente d'eau	-	815 349.98 €
Autres recettes	-	30 234.11 €
Total des recettes	-	845 584.09 €

- *Recettes de l'exploitant*

	2016	2017
Total des recettes	-	237 058.38 €

Les annuités payées en 2017 sont de 46 451.24 € dont :
33 227.18 € de remboursement en capital,
13 224.06 € d'intérêts.

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité microbiologique	39	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	17	0	100 %	-

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

CAP SAINT CYPRIEN - KAYMARD

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

UP DE MURET

➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	------	--

UP L'OUCHE

➔	20 %	études environnementale et hydrogéologique en cours
---	------	---

UP SOURCES DE CONQUES

➔	20 %	études environnementale et hydrogéologique en cours
---	------	---

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

100 %

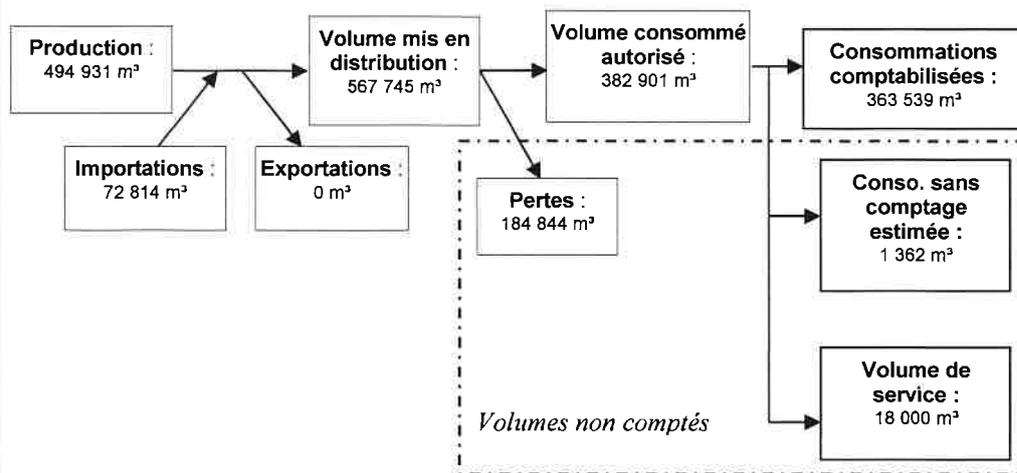
■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	nombre de points	points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	15
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	30
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	0
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	5
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	0
TOTAL	120	100

■ **PERFORMANCE DU RESEAU**



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 362 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués à 18 000 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	71.40	67.44

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

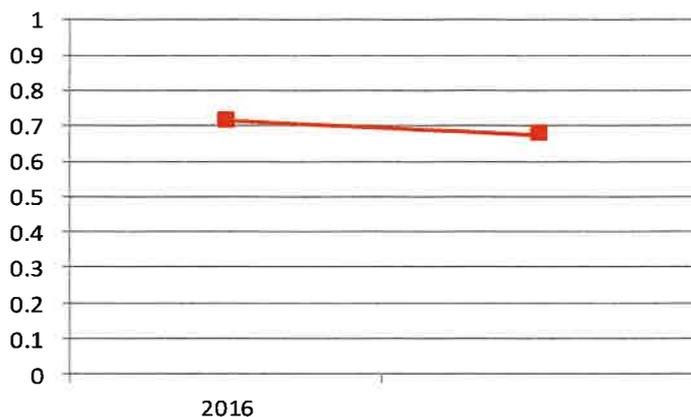
- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,09	1,40

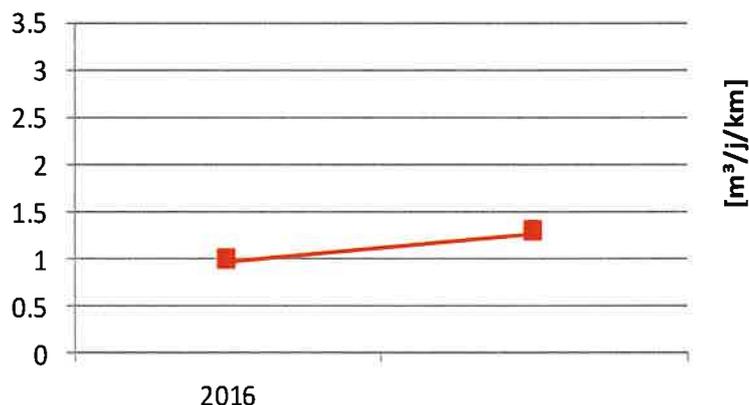
- **indice linéaire de pertes en réseau** =
perdes / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0.97	1,27

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ **RENOUVELLEMENT DES RESEAUX**

	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0.37	NC
Taux moyen de renouvellement Des réseaux d'eau potable	0.09%	NC

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2017).

■ TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

	2016	2017
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2.15	1.61

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 6 interventions sur le réseau non programmées.

■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La Compagnie générale des Eaux - Véolia s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant dans un délai de un jour ouvré pour toute demande réalisée avant 12 heures pour les branchements existants et conformes aux dispositions réglementaires et contractuelles, et dans un délai de trois semaines après obtention des autorisations administratives pour les branchements neufs ou de branchements existants à mettre en conformité.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2016	2017
Taux de respect du délai	100 %	100 %

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Au titre de l'exercice 2017, le détail de calcul est le suivant K/(Rr-Dr) soit 1 042 751.69€ / (974 409.61€ - 527 494.89€)

	2016	2017
Durée d'extinction de la dette	-	2,33

■ TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. Le montant des impayés relatif aux factures émises en 2016, s'établit à - € sur une somme totale facturée de - €, soit un taux d'impayés de - %.

	2016	2017
Taux d'impayés	0.68%	0.88%

* le Syndicat n'appliquait pas le régime des provisions pour créances douteuses

- **EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES : OUI**

- **TAUX DE RECLAMATIONS :**

Principaux motifs de contact	Réclamations
Gestion du contrat client	Néant
Facturation	Néant
Règlement / Encaissement	Néant
Prestation et travaux	Néant
Information	Néant
Dépose d'index	Néant
Technique eau	Néant

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGEES
Réhabilitation de l'usine de Muret le Château	1 765 980.24 €
Travaux divers sur marchés	970 000.00 €

■ MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION...
Dotations / Participations	12 967.00 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	3
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	15	12
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	-

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	- €	1 042 751.69 €
Remboursements au cours de l'exercice	- €	46 451.24 €
dont en intérêts	- €	13 224.06 €
dont en capital	- €	33 227.18 €

■ **MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2016	2017
Montant des dotations aux amortissements	- €	287 351.00 €

■ **MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES**

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2016	2017
Montant des dotations aux provisions	-	-

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE ET EN COURS EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE – MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX**

DESCRIPTIF DES PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
10 CM et 11 CM – Travaux réseau	1 462 324.03 € HT
12 CM – 2 ^{ème} Lot AEP CMC – Réhabilitation de l'usine	1 801 980.24 € HT
14 CM – 3 ^{ème} Lot AEP CMC – Dévoiement 200HP – La Jutgie	555 000.00 € HT

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE AU TITRE DE L'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.115-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ; NOMBRE DE DEMANDES RECUES

⇒ Des demandes d'effacement ou d'extinction de créances ont été acceptés pour un montant total de 3 284.32 € H.T.

Il est à noter que ces créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

⇒ Des admissions en non-valeur ont été acceptés pour un montant total de 6 336.48 € H.T. Les sommes dont il s'agit n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées.

■ DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1- DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BENEFICIAIRE	MONTANT EN EUROS
-	-

R.P.Q.S 2017

PARTIE 3

**Territoire « RIVE GAUCHE
DU DOURDOU »**



Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	7
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT - TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000.....	9
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT	11
■	RECETTES D'EXPLOITATION	13
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	144
■	QUALITE DE L'EAU	14
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	144
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	15
■	PERFORMANCE DU RESEAU	166
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	17
■	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES	18
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES.....	18
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	18
■	TAUX D'IMPAYES.....	18
■	EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES	19
■	TAUX DE RECLAMATIONS	19
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	20
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	20
■	MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE	20
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	20
■	ETAT DE LA DETTE.....	20
■	MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU.....	20
■	MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	20
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE.....	20
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	22
■	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE	22
■	DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1 DU CGCT	22

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

L'établissement CONQUES RIVE GAUCHE DU DOURDOU couvre en AEP une partie de la Commune de CONQUES EN ROUERGUE (anciennes Communes de SAINT CYPRIEN SUR DOURDOU, CONQUES, GRAND VABRE et NOAILHAC).

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1 026 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service public de l'eau potable est exploité dans le cadre d'une délégation de service public. Le délégataire est la société SUEZ en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2007. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2018.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la Société SUEZ sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, contrôle de la qualité de l'eau distribuée, garantie de continuité du service (service d'astreinte), réparation des fuites, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client, recouvrement
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des compteurs, des clôtures, des équipements électromécaniques et de la robinetterie

La collectivité prend en charge :

Investissement et entretien	du génie civil des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations, des captages, du génie civil

■ RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Prélèvement 2016 [m³]	Prélèvement 2017 [m³]	Prélèvement 2017 [%]	Variation 2016/2017
FLAGNAC – Captage pompage Lacombe	438 341	470 475	100%	+7.3%
Total des prélèvements [m³]	438 341	470 475	100%	+7.3%

¹Abandon du captage (1/02/2016)

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2016 [m³]	Importé en 2017 [m³]	Variation 2016/2017
SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC	13 039	12 451	-4.50%

- *Volumes produits*

Ouvrage	Production 2016 [m³]	Production 2017 [m³]	Variation 2016/2017
FLAGNAC – Captage pompage Lacombe	413 630	423 427	+2.37%

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation
Ressources propres	413 630	423 427	+2.37%
Importations	13 039	12 451	-4.51%
Total général	426 669	435 878	+2.16%

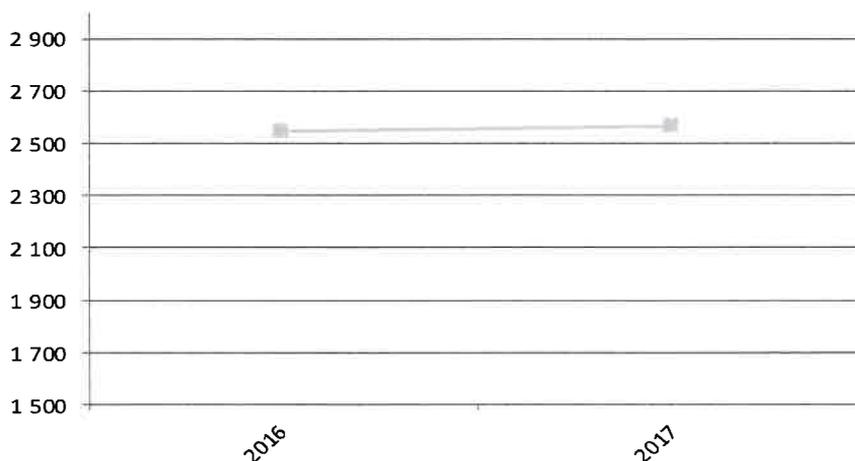
- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 414	2 428	+0.58%
Dont Conques Rive Gauche du Dourdou	-	448	-
Collectivités	59	47	-20.34%
Professionnels	71	88	+23.94%
Nombre total d'abonnements	2 544	2 563	+0.75%

- *Evolution du nombre total d'abonnements*



■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

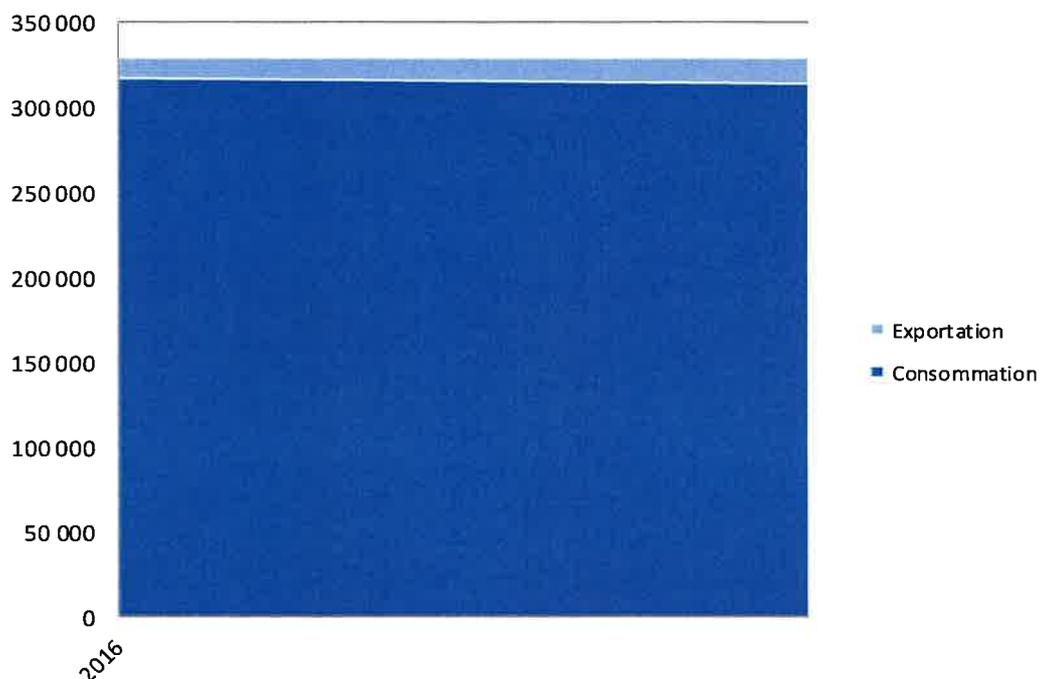
Volumes [m³]	2016	2017	Variation
Volume produit	413 630	423 427	+2.37%
Volume importé	13 039	12 451	-4.51%
Volume exporté	- 12 444	- 15 065	+21.06%
Volume mis en distribution	414 225	420 813	+1.60%
Volume total vendu aux abonnés	317 579	314 120	-1.09%

La consommation moyenne par abonnement est de : 123 m³ par an.
 Elle était de 125 m³ en 2016 soit -1.6% sur un an.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2016 [m³]	Exporté en 2017 [m³]
SIAEP de MURET LE CHATEAU	-	-
SIAEP ST SANTIN MONTMURAT	-	-
SIAEP DE LA REGION D'AUBIN	-	-
Volume total exporté	12 444	15 065

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2016	2017	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	276,00	278,00	+0.72%

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Le contrat de DSP fixe le prix de la rémunération du délégataire. Afin de permettre à la collectivité d'assurer un niveau d'investissement suffisant, celle-ci fixe annuellement une surtaxe, recouvrée par le délégataire et reversée par lui à la collectivité.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

La périodicité de la facturation est semestrielle, avec une facturation estimée entre deux relèves réelles.

● *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle ne varie plus selon les communes du service.

	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018
Rive Gauche du Dourdou	0,32	0,33

TARIF HORS REDEVANCE

LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Tarif hors redevance de pollution domestique pour l'ensemble des Communes adhérentes à l'établissement RIVE GAUCHE DU DOURDOU

- Evolution du tarif de l'eau

BUDGET ANNEXE - RIVE GAUCHE DU DOURDOU

Abonnement domestique *

		2017	2018
	Part Fixe SUEZ	36.73 €	39.32 €
	Surtaxe (collectivité)	54.63 €	54.63 €
	Part Variable Suez	0.9012 €	0.9454 €
	Surtaxe (collectivité)	0.6346 €	0.6346 €
	120 m³	275.66 €	283.55 €

Abonnement secondaire *

		2017	2018
	Part Fixe SUEZ	36.73 €	39.32 €
	Surtaxe (collectivité)	29.92 €	29.92 €
	Part Variable Suez	0.9012 €	0.9454 €
	Surtaxe (collectivité)	0.6346 €	0.6346 €

Abonnement professionnel *

		2017	2018
	Part Fixe SUEZ	36.73 €	39.32 €
	Surtaxe	109.26 €	109.26 €
	Part Variable Suez	0.9012 €	0.9454 €
	Surtaxe	0.3069 €	0.3069 €

A ces prix, s'ajoutent :

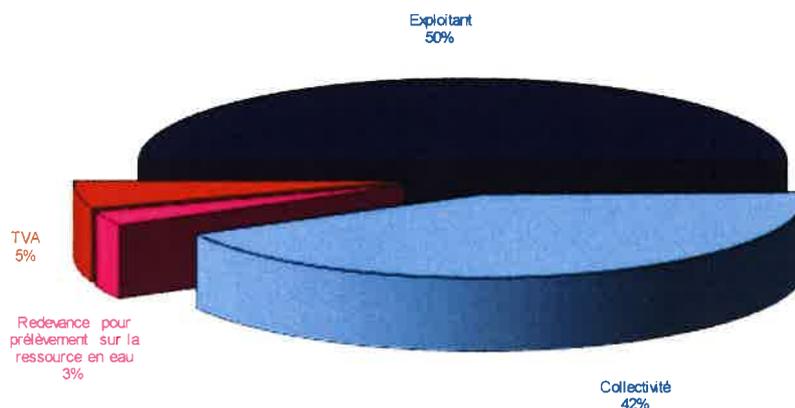
	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)	0.1304	0.07
TVA	5.5%	5.5%

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Variation
Exploitant	144.87	152.77	+5.45%
Collectivité	130.78	130.78	-
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	15.65	8.40	-46.33%
TVA	16.02	16.06	+0.25%
Total [€ TTC]	307.32	308.01	+0.22%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2.57 €/m³

Répartition au 1er janvier 2018

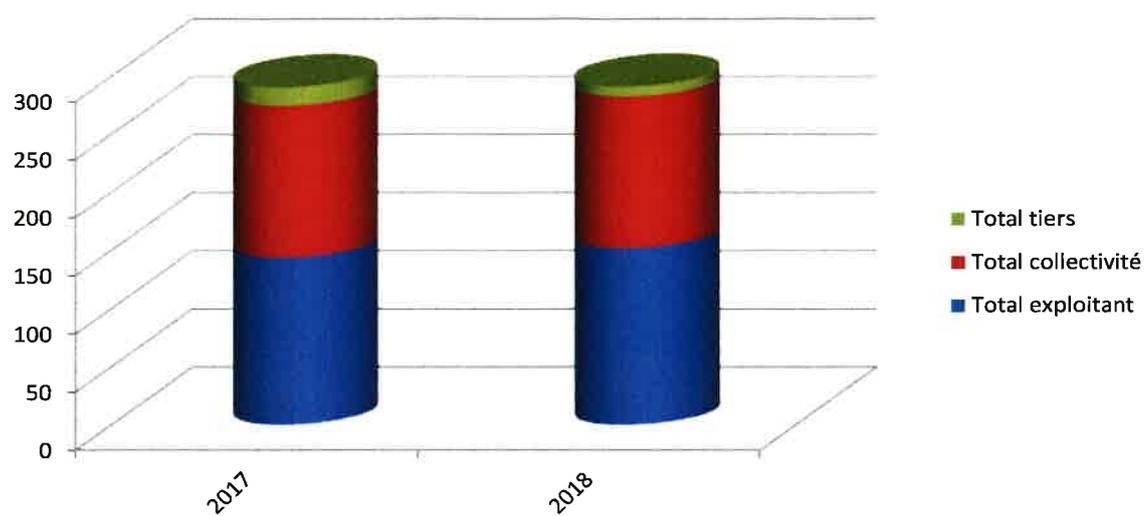


■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2017	144.87	130.78	15.65	291.30
2018	152.77	130.78	8.40	291.95

Evolution des composantes du tarif



TARIF AVEC REDEVANCE

■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT

Pour l'ensemble des Communes adhérentes au SMAEP de Montbazens-Rignac
« Etablissement RIVE GAUCHE DU DOURDOU3

- Evolution du tarif de l'eau

BUDGET ANNEXE - RIVE GAUCHE DU DOURDOU

Abonnement domestique *

		2017	2018
	Part Fixe SUEZ	36.73 €	39.32 €
	Surtaxe (collectivité)	54.63 €	54.63 €
	Part Variable Suez	0.9012 €	0.9454 €
	Surtaxe (collectivité)	0.6346 €	0.6346 €
	<i>120 m³</i>	<i>275.66 €</i>	<i>283.55 €</i>

Abonnement secondaire *

		2017	2018
	Part Fixe SUEZ	36.73 €	39.32 €
	Surtaxe (collectivité)	29.92 €	29.92 €
	Part Variable Suez	0.9012 €	0.9454 €
	Surtaxe (collectivité)	0.6346 €	0.6346 €

Abonnement professionnel *

		2017	2018
	Part Fixe SUEZ	36.73 €	39.32 €
	Surtaxe	109.26 €	109.26 €
	Part Variable Suez	0.9012 €	0.9454 €
	Surtaxe	0.3069 €	0.3069 €

A ces prix, s'ajoutent :

	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)	0.1304	0.07
Redevance pour pollution domestique (€/m ³)	0.32	0.33
TVA	5.5%	5.5%

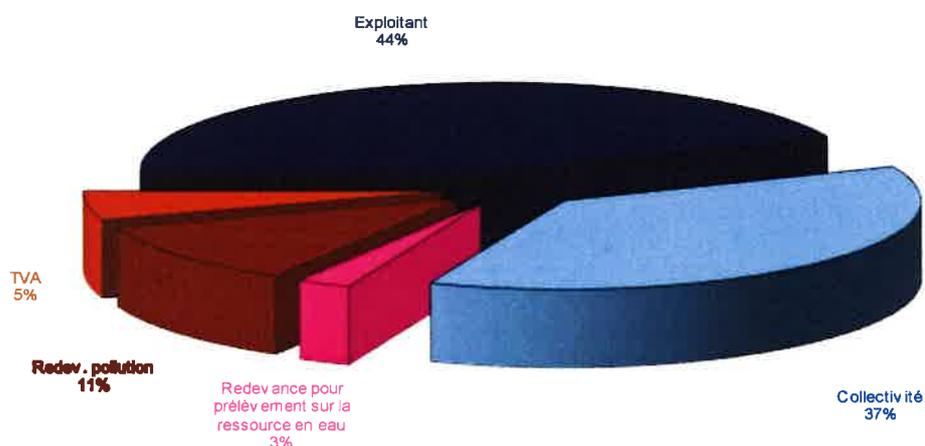
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Variation
Exploitant	144.87	152.77	+5.45%
Collectivité	130.78	130.78	-
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	15.65	8.40	-46.33%
Redevance pour pollution domestique	38.40	39.60	+3.13%
TVA	18.13	18.24	+0.61%
Total [€ TTC]	347.83	349.79	+0.56%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,91 €/m³

Répartition au 1er janvier 2018



■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

- *Recettes de la collectivité*

	2016	2017
Recettes de vente d'eau	- €	59 992.19 €
<u>Autres recettes</u>		
Autres recettes	- €	11 874.31 €
Total des recettes	- €	71 866.50 €

- *Recettes de l'exploitant (données CARE)*

	2016	2017
Recettes de vente d'eau	- €	382 086.00 €
<u>Autres recettes</u>		
Autres recettes	- €	23 585.00 €
Total des recettes	- €	405 671.00 €

Les annuités payées en 2017 sont de - € dont :

- € de remboursement en capital,
- € d'intérêts.

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.C.S.P.P. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité microbiologique	16	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	6	0	100 %	-

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

FLAGNAC – Captage pompage Lacombe

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
→	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

100 %

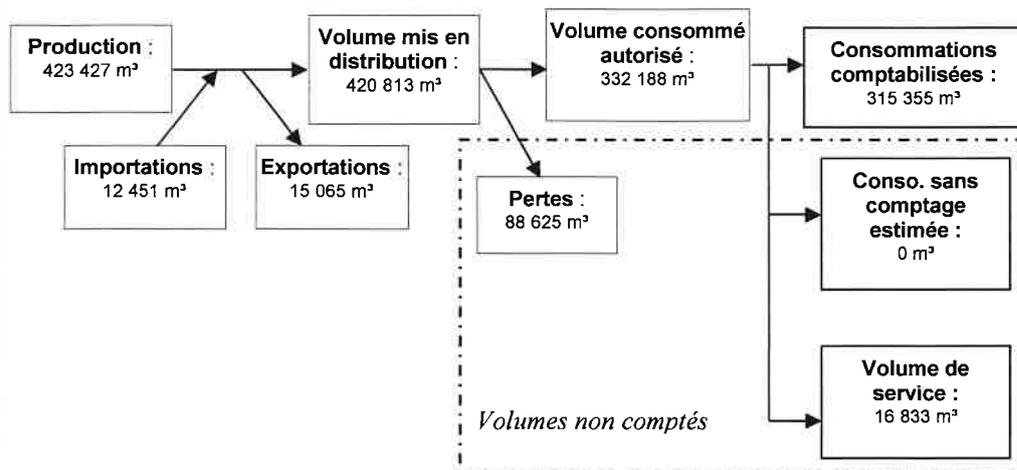
■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	nombre de points	points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	10
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	25
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	5
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
TOTAL	120	100

■ **PERFORMANCE DU RESEAU**



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués à 16 833 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution =**
 (consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	79.40	79.67

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

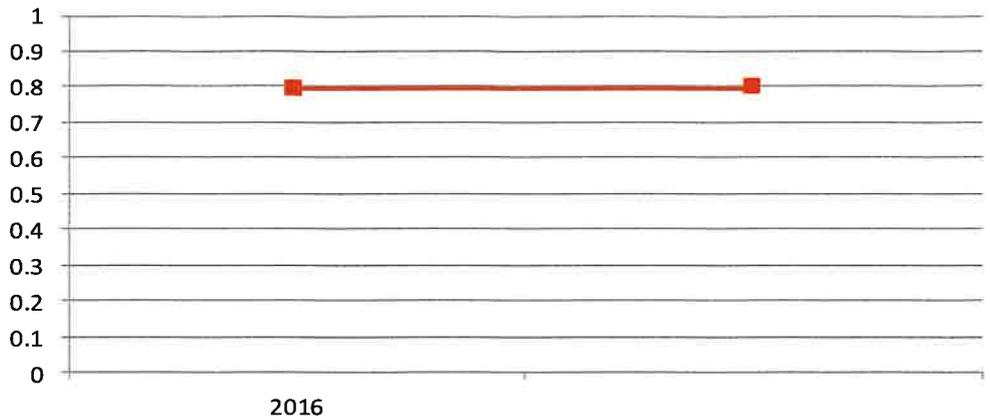
- **indice des volumes non comptés =**
 (estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0.95	1,04

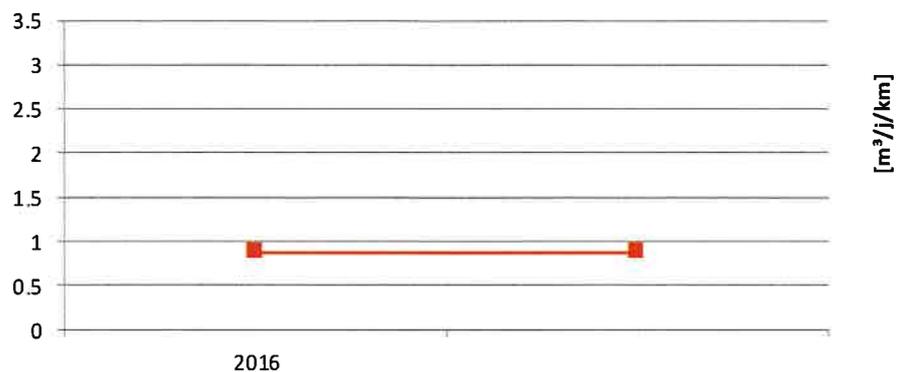
- **indice linéaire de pertes en réseau =**
 pertes / longueur du réseau hors branchements

	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0.87	0.87

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	-	NC
Taux moyen de renouvellement Des réseaux d'eau potable	- %	NC

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées (travaux réceptionnés au cours de l'année 2017).

■ TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

	2016	2017
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	-	8.19

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000 soit 21 interventions sur le réseau non programmées.

■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La société SUEZ s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant dans un délai de **un jour ouvré** pour toute demande réalisée avant 12 heures pour les branchements existants et conformes aux dispositions réglementaires et contractuelles, et dans un délai de trois semaines après obtention des autorisations administratives pour les branchements neufs ou de branchements existants à mettre en conformité.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2016	2017
Taux de respect du délai	- %	98%

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Néant

	2016	2017
Durée d'extinction de la dette	-	-

■ TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. Le montant des créances (hors travaux et supérieures à 6 mois) s'élève en 2017 à 7 768.98€ TTC

	2016	2017
Taux d'impayés	-%	1.90%

■ **EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES RECUES : OUI**

■ **TAUX DE RECLAMATIONS :**

Principaux motifs de contact	Réclamations
Gestion du contrat client	Néant
Facturation	$(45/2\ 563) \times 1000 = 17.56/1000$ soit 1.76 %
Règlement / Encaissement	Néant
Prestation et travaux	Néant
Information	Néant
Dépose d'index	Néant
Technique eau	Néant

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ENGAGEES
Mise en place de compteurs de sectorisation	88 026.00 €

■ MONTANTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE

LIBELLE	SUBVENTION/PARTICIPATION...
Dotations / Participations	45 000.00 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	-	-
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	-	-
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	-

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

Néant

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	- €	- €
Remboursements au cours de l'exercice	- €	- €
dont en intérêts	- €	- €
dont en capital	- €	- €

■ **MONTANT DES AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2016	2017
Montant des dotations aux amortissements	- €	33 490.98 €

■ **MONTANT DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES**

MONTANT DES AMORTISSEMENTS	2016	2017
Montant des dotations aux provisions	- €	- €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE ET EN COURS EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE – MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX**

DESCRIPTIF DES PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION
10 CRG – Mise en place des compteurs de sectorisation	108 460.16 € TTC
11 CRG – Travaux divers sur réseau	119 008.25 € TTC

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ **MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE AU TITRE DE L'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.115-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ; NOMBRE DE DEMANDES RECUES**

■ **DESCRIPTIFS ET MONTANTS FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1-DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

BENEFICIAIRE	MONTANT EN EUROS
-	-

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



paie le service d'eau potable
et de dépollution des eaux usées



responsables du
service d'eau potable
et d'assainissement
et de l'état des rivières



l'agence de l'eau
redistribue l'argent sous
forme d'aides en finançant
des actions prioritaires
pour la protection de l'eau.

reversent la part de la facture
d'eau des ménages
(en moyenne 20 % de la facture d'eau)



AUTRES
industriels,
agriculteurs
hydroélectriciens,
pêcheurs...

paient l'impôt
sur l'eau de type
"pollueur-payeur"

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.



Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM) - © avril 2018, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Democourt, N. Leblanc.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

